Conseil des droits de l’homme

32e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**République Dominicaine**

Genève, le 30 janvier 2019

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation de la République Dominicaine et la remercie pour la présentation de son troisième rapport national.

La Suisse salue les efforts déployés par le gouvernement afin de lutter contre les inégalités entre les sexes et la violence à l’égard des femmes. Elle recommande à la République Dominicaine **de réviser son code pénal afin de décriminaliser l’avortement, au moins dans les cas de viol, d’inceste, de menaces à la vie et/ou à la santé de la mère, ou bien en cas de sévère malformation fœtale, conformément à l’avis du Comité pour l’élimination de la discrimination à l’égard des femmes.**

La Suisse s’inquiète des discriminations et de la violence dont sont victimes les personnes LGBTI. Elle recommande à la République Dominicaine **de s’assurer que les meurtres de personnes LGBTI soient investigués de manière indépendante et impartiale et d’élaborer, en collaboration avec les organisations de la société civile, une législation anti-discrimination en conformité avec le droit international.**

La Suisse s’inquiète des informations faisant état d’un usage excessif des mesures de détention provisoire. La Suisse recommande à la République Dominicaine **de veiller à ce que la détention provisoire soit uniquement imposée en dernier ressort, conformément aux Règles de Tokyo, et à ce que le système judiciaire soit doté des ressources nécessaires pour permettre aux personnes accusées d’être jugées dans un délai raisonnable, lors d’un procès équitable.**

Je vous remercie.